

**Délibération du Conseil Municipal****D.2020.07.24 – 03****ACTE : 7.1.2****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 24 juillet à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, NEGRE  
MRS BADO, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME BOURCIER A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : M. BAÏADA, MME DENIS

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 20/07/2020

Nombre de conseillers : 15      Nombre de présents : 12      Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2019 – COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur François LE MOING**,  
- après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice **2019**,  
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2019**

	Résultat CA <b>2018</b>	Résultat de l'exercice <b>2019</b>	Reste à réaliser <b>2019</b>	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte /affectation
Investissement	-219 197.73 €	267 586.78 €	-298 187.73 € 234 833.33 €	- 63 354.40 €	- 14 965.35 €
Fonctionnement	25 350.27 €	232 260.06 €			257 610.33 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE**, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>257 610.33</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
- à l'apurement du déficit : (C/ 1068)	14 965.35 €
- aux réserves réglementées	0
- à l'exécution du virement de la section d'investissement	0
<b>Solde disponible :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (C.1068)	0
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	242 644.98 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
François LE MOING